



















## Programme de la cérémonie

#### 16h15

Arrivée du Commandant des troupes Inspection des troupes Honneur aux emblèmes

#### 16h40

Remise des décorations

#### 17h25

Fin de la cérémonie

#### 16h30

Arrivée des autorités

Salut au drapeau de la Gendarmerie nationale par les autorités civiles et le Contre-Amiral

Revue des troupes par le Contre-Amiral et le Commandant des troupes

#### 17h10

Défilé des troupes à pied puis défilé motorisé

#### 17h30

Réception organisée dans les jardins de la résidence du Haut-Commissaire





commémoration de la Fête Nationale du 14 juillet 2018 à Papeete a été présidée par M. René BIDAL, Haut-Commissaire République de la en Polynésie française. en présence des hautes autorités de l'État et du Pays.

La cérémonie a débuté à 16H15, au Monument aux Morts de Papeete, elle a comporté un défilé à pied et motorisé, sur l'avenue Pouvana'a a Oopa.

défilé à pied était composé de la Gendarmerie nationale, du Régiment du Service Militaire adapté de Polynésie française (RSMA), de la Base Navale, du détachement Air, du groupement de Soutien de la Base de Défense (GSBdD), de la Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information (DIRISI), de la Direction des insfrastructures de la Défense (DID), de la direction de la Sécurité Publique, de l'Administration pénitentiaire (Faa'a et Papeari), du Régiment d'Infanterie de Marine du Pacifique, de Sapeurs-pompiers.

Le défilé motorisé était composé des véhicules de la Gendarmerie nationale, du Régiment d'Infanterie de Marine du Pacifique, du RSMA, de la direction de la Sécurité Publique, de la Police aux Frontières, d'un détachement de sapeurspompiers et de la protection civile, soit environ une soixantaine de véhicules.







Chevalier de la Légion d'Honneur, remise par le Contre-Amiral Denis BERTRAND, Commandant supérieur des forces armées en Polynésie française, au :

- Pharmarcien chef des services de classe normale Gilles CRÉHANGE;
- Administrateur en chef de 1<sup>ère</sup> classe des affaires maritimes Charles-André MASSA.



Chevalier de l'Ordre national du mérite, remise par le Contre-Amiral Denis BERTRAND, Commandant supérieur des forces armées en Polynésie française, à :

- Major Michel MONTOYA;
- Major Rodolphe ANCIAN.



Médaille militaire, remise par le Contre-Amiral Denis BERTRAND, Commandant supérieur des forces armées en Polynésie française, à :

- Maître principal Pascal SOULARD;
- Maître principal Laurent LE GOFF ;

Maître principal Gérard LEBLANC

- Adjudant Cédric KAMILLE;





Médaille aéronautique, remise par le Contre-Amiral Denis BERTRAND, Commandant supérieur des forces armées en Polynésie française, à :

- Lieutenant Colonel Yann RICHERME ;
- Lieutenant Colonel Séverin FOURCADE.



Monsieur le Président de la Polynésie française,

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Monsieur le Président de l'assemblée de la Polynésie française,

Monsieur le Vice-président, Mesdames et Messieurs les ministres,

Mesdames et Messieurs les représentants à l'assemblée de Polynésie française,

Monsieur le Maire Papeete,

Mesdames et Messieurs les maires et élus municipaux,

Monsieur le Contre-amiral, commandant les Forces armées en Polynésie française,

Mesdames et Messieurs les chefs de juridictions et les magistrats des ordres judiciaires, administratifs et des comptes ;

Messieurs les chefs de subdivision administrative ;

Mesdames et Messieurs les officiers, directeurs et chefs de services ;

Mesdames et Messieurs les représentants des cultes,

Mesdames et Messieurs les représentants de la société civile, de la vie économique, culturelle, sportive et associative

La grande et généreuse Histoire de France ne se résume pas à la Révolution que notre fête nationale commémore aujourd'hui, mais la puissante inspiration que suscita 1789 a donné à la Révolution française une postérité de fulgurance, de vigueur et d'audace qui fut sans équivalent sur le continent européen du XVIIIème siècle.

Dans ses intentions comme dans ses désordres, la Révolution française éveilla les consciences au désir de République et à l'ordre social plus juste qu'elle portait en étendard. Ce désir de République fut partagé dans l'unanimité populaire et il a été si fort qu'aucun régime ultérieur de Restauration ou d'Empire n'a pu durablement lui résister.

Entouré par vous, c'est avec un très grand plaisir que je perpétue, pour la troisième fois sur le territoire, cette belle tradition polynésienne qui ouvre les portes de cette résidence pour accueillir et rendre hommage aux représentations politiques, économiques, associatives, culturelles et cultuelles du territoire. Merci à vous tous qui faites vivre cette Polynésie et qui incarnez l'attachement des Polynésiens à la République française.

Je veux vous dire aussi la gratitude des services de l'État ; ils sont sensibles à votre présence tant elle manifeste, je le sais, la reconnaissance que vous avez de leur engagement et de leur professionnalisme au service de tous nos concitoyens du Pacifique.

Comme les révolutionnaires de 1789, les Polynésiens s'inscrivent depuis toujours dans un fier idéal de liberté, de conquête, de solidarité.

Dans notre démocratie républicaine cet idéal fait sens depuis 250 ans et il devrait être passionnément vécu et défendu partout de la même façon ; pourtant, nul effort de concession m'est nécessaire pour reconnaitre qu'en Polynésie française, cet idéal se vérifie mieux qu'ailleurs, car il est porté par votre culture séculaire d'acceptation des différences et d'entraide. Cette culture généreuse est soutenue par les vertus que vous trouvez et que vous partagez dans votre foi et qu'incarne fortement la cellule familiale polynésienne.

Aussi, dans nos missions respectives, un devoir s'impose à nous: faire en sorte que cette famille polynésienne ne s'abîme pas ; et puisque la notion d'autorité a encore du sens dans ce Pays, notre

attention et notre vigilance doivent se porter sur la première d'entre elle, je veux parler de l'autorité parentale. Convaincus que rien ne pourra jamais la remplacer, cette autorité parentale doit être exercée ; elle doit continuer à jouer pleinement le rôle traditionnel qui est le sien sur le Fenua.

Dès mon arrivée, voici 26 mois, j'ai perçu que le respect mutuel des croyances, la foi sincère qu'elles expriment, ainsi que l'authenticité qu'exposent la danse et le chant, constituent le lien immatériel le plus solide, le plus résilient de la société polynésienne.

Ce lien social si caractéristique est perceptible par tous, bien sûr par le représentant d'un État laïque qui, constatant les forces positives qu'il recèle, peut être amené à relire Charles Péguy pour réapprendre la place de l'espérance dans la vie des hommes.

Mais, faisant cette appréciation à l'endroit de cette philosophie polynésienne qui est très convaincante sur ce que l'on doit considérer comme essentiel dans l'existence, je dois immédiatement ajouter que les campagnes électorales du Fenua ne sont pas des moments qui en favorisent la perception.

La campagne a été suffisamment âpre pour qu'un observateur qui se serait laissé distraire par l'apparente douceur de vivre et le sourire des « vahine » n'oublie pas que dans chaque Polynésien sommeille aussi un « aito » qui va au bout de son combat... Mais, après le combat, l'intérêt du « collectif polynésien » doit prévaloir car seul ce « collectif » est à même de faire avancer les causes tout en préservant le sentiment d'appartenance à un destin commun.

Monsieur le Président de la Polynésie française, nous venons de vivre un moment de démocratie important qui, après plusieurs mois d'une présence militante ardente et de vifs débats, a donné aux Polynésiennes et aux Polynésiens l'opportunité de s'exprimer ; ce faisant, ils vous ont choisi sans ambigüité pour présider aux destinées de ce Pays. C'est un grand honneur et une responsabilité importante dans l'exercice de laquelle nous vous souhaitons la plus grande réussite.

Dans les missions qui sont localement celles de l'État, je suis heureux de continuer à les conduire sur le chemin de la transparence, de la confiance et de la solidarité avec vous-même, bien sûr, mais plus largement avec la collectivité que vous présidez et les Polynésiens.

Ce chemin ne se limite pas à celui qu'empruntent nos deux personnes, cher Édouard, même si nous aimons y marcher au même pas ; non, ce chemin est celui que nous avons choisi à l'adresse de nos services en guise d'invitation à plus d'efficacité, à plus de complémentarité, car les enjeux qui se présentent devant nous sont exaltants mais mobilisateurs et aucune perte de temps ne saurait en amoindrir l'exigence.

C'est aussi le vœu des Polynésiens qui espèrent des autorités de l'État et du Pays qu'elles travaillent de façon coordonnée et fluide ; ils sont aussi rassurés de savoir que nous évitons l'écueil des batailles « d'égos » et les équivoques stériles dans l'accompagnement des dossiers.

Bref, les Polynésiens attendent de nous : efficacité et harmonie.

Cette harmonie, contrairement à ce que laissent penser quelques esprits malveillants, n'est nullement un obstacle à l'exercice plein et entier des prérogatives de chacun ; c'est exactement l'inverse qui se passe, car dans la complémentarité des moyens, les compétences s'exercent sans retard, ni arrière-pensées et avec plus d'efficience.

Monsieur le Président, lors de la fête de l'autonomie, vous avez su le dire avec des mots justes : la collectivité que vous présidez est une collectivité libre et autonome au sein de la République française. Vous avez parlé de cette « grande Nation qu'est la France », par référence à la noble et belle expression, sans doute prémonitoire le concernant, du metua Pouvanaa a Oopa.

Cette collectivité bénéficie d'un statut d'autonomie qui confère à ses institutions un très large champ de compétences et, conséquemment, de très nombreuses responsabilités.

Ce statut d'autonomie, aucun acte, aucune intention n'en limite et n'en limitera la portée. Au contraire, le Président de la République s'exprimant devant les élus ultra-marin, le 28 juin dernier, à l'occasion de la remise du « livre bleu » disait : « la différenciation n'est pas une fin en soi, mais elle peut être un moyen pour accélérer le développement ou prendre en compte des circonstances locales spécifiques, c'est le sens même de la modification de la Constitution que le Gouvernement a proposée, pour faciliter l'habilitation des collectivités qui souhaitent adapter les normes qui leur sont applicables ».

Rien ne peut être plus clair. Par ces mots, on comprend l'idée de reconnaître une capacité d'adaptation de la règle pour favoriser la créativité et la responsabilisation des collectivités dans le choix et le pilotage des politiques publiques qu'elles jugent prioritaires au regard des spécificités du territoire dont elles ont la charge.

Ainsi, non seulement votre statut d'autonomie n'a pas vocation à être dénaturé par un retour de l'État dans des normes qui amoindriraient vos compétences mais, au contraire, ce statut d'autonomie est susceptible de servir d'inspiration et d'exemple. En Polynésie française, la norme s'appelle « loi de Pays » et ce n'est pas l'État qui en décide.

Ce fut d'ailleurs le sens de la partie polynésienne des Assises auxquelles votre collectivité a souhaité s'associer alors que, comme les autres collectivités à statut particulier de l'article 74 de la Constitution, elle aurait pu s'en tenir à l'écart.

Lors de sa visite, en janvier 2018, la Ministre des Outre-mer a rappelé que les « Assises polynésiennes » ont défini des priorités auxquelles la collectivité est attachée et en accompagnement desquelles l'État est attendu seulement là où il peut venir en complément des compétences autonomes.

En aucun cas ces Assises, bien que balayant tous les champs, y compris ceux de l'économie et de l'emploi, ne sauraient être interprétées comme une volonté pernicieuse qu'aurait eu l'État pour s'insinuer ou influencer l'exercice de compétences autonomes.

La conséquence est tout aussi claire, le livre bleu et les futurs contrats de convergences définissent des priorités qui, en Polynésie française, sont celles de la collectivité dans ses compétences et non celles de l'État.

Dans les devoirs qui sont les siens, dès lors qu'il s'agit d'assurer ou de renforcer la continuité, l'État accompagnera les priorités ainsi définies en modifiant ses engagements contractuels pour les adapter aux choix qui auront été faits et dans le calendrier qui aura été choisi par le « Pays ». A cet égard, je suggère, mais seule la collectivité pourra en décider, que le contrat de convergence intègre et augmente l'actuel contrat de projets dont le terme serait prorogé de deux ans, jusqu'en 2022. Monsieur le Président, je sais que c'est une hypothèse que vous avez évoquée avec la Ministre des Outre-mer, j'y suis personnellement favorable mais je vais recevoir, fin juillet, des mandats de

négociation et nous avons prévu ensuite d'y réfléchir ; je reste à l'écoute des institutions du Pays et des « Tavana » sur ce sujet important.

Aidés par le travail assidu et remarqué des parlementaires polynésiens, dont l'attention ne s'évade jamais quels que soient les sujets, nous saurons décliner ces engagements qui, pour plusieurs d'entre eux, étaient déjà écrits dans l'accord de l'Elysée du 17 mars 2017. C'est pourquoi certaines mesures inscrites dans le livre bleu sont déjà bien avancées ou vont être très prochainement entreprises.

Il est bien normal que la Polynésie française ait pris de l'avance compte tenu des suites que nous avons souhaité donner au plus tôt à l'accord de l'Élysée qui a précédé de seize mois le livre bleu.

Je citerai le centre de mémoire du nucléaire à propos duquel il convient de corriger la fausse information selon laquelle les Armées seraient opposées au site choisi.

C'est évidemment faux, la Ministre des Outre-mer a pris ici même un engagement sur cet emplacement privilégié du centre-ville et cet engagement sera tenu.

Nous avons d'ailleurs bien avancé sur le projet scientifique et les derniers arbitrages sur l'étendue de la cession de la propriété de l'État au Pays seront rendus à temps utiles.

Pour l'heure, le plus urgent dans ce dossier est de définir un cahier des charges pour les choix d'architecture et d'interprétation. Pour lancer l'appel d'offres correspondant aux études préalables, j'ai décidé de dégager, dès cette année, sur les crédits qui me sont alloués, 17 millions de francs pacifiques pour réaliser ces études. Dans cet objectif, nous allons co-présider, le 20 juillet prochain, le comité de projet au cours duquel sera exposé le travail du groupe scientifique. Ce groupe scientifique s'est réuni douze fois entre octobre 2017 et juin 2018 ; il associe les associations, l'État local et central et le Pays. Je saisis l'occasion pour remercier Madame Yollande Vernaudon, votre chargée de mission, pour sa constante implication et son dévouement infatigable à la cause.

S'agissant des indemnisations, le CIVEN travaille désormais infiniment mieux que par le passé et les membres de la commission présidée par la sénatrice Lana Tetuanui seront en mission sur le Fenua, du 5 au 11 octobre prochains.

Cette mission aura aussi comme objectif, selon la proposition d'Alain Christnacht, président du CIVEN, de se rapprocher des victimes qui n'ont que trop rarement la disponibilité financière d'un voyage jusqu'à Paris.

Autre sujet le numérique : depuis deux ans, je défends sans relâche la pertinence d'un accompagnement de l'État dans les projets d'amélioration du haut débit pour permettre le rapprochement artificiel des îles grâce à la circulation immédiate de l'information que permet la vitesse de la lumière et cela dans le but de favoriser le tourisme, la télémédecine et le téléenseignement.

Comme cet objectif avait été déjà travaillé, avant même l'accord de l'Élysée, cette priorité du « livre bleu » polynésien a pris aussi beaucoup d'avance puisque le Premier Ministre, lors de votre dernière rencontre du 15 juin, vous a annoncé, Monsieur le Président, une contribution contractuelle importante de l'agence du numérique pour la liaison « Natitua » qui vient en complément du dossier

de défiscalisation nationale qui a été déposé ainsi qu'aux accompagnements financiers du fonds européen d'investissement qui furent décidés en 2016 et en 2017.

Désormais, nos regards se tournent sur le projet « Manatua », la seconde voie d'accès haut débit pour le territoire ; d'ores et déjà, sur ma proposition, ce projet a bénéficié en 2018 du même fonds d'investissement européen dont l'attribution a été spécifiquement décidée par la Ministre des Outremer, voilà quelques semaines.

Je pourrais aussi parler des projets culturel lesquels, au-delà de l'accompagnement dans les prochains classements UNESCO, vont trouver un appui financier de l'État, notamment pour le pôle culturel de Paofai.

La santé figure aussi dans les conclusions des assises, c'est une compétence du Pays mais nous réfléchissons ensemble à ce que pourrait être un appui en complément de la contribution de l'État au RSPF qui nécessite que l'on arrête, avant la fin de l'année, les termes d'une nouvelle convention.

Les Polynésiens sont naturellement lucides et optimistes. J'évoquais l'espérance un peu plus tôt, l'optimisme est l'expression prosaïque de l'espérance ; l'optimisme est la meilleure garantie pour assurer la concorde autour de l'intérêt général ; l'optimisme est salutaire dans la conduite des affaires publiques pour accompagner le changement qu'impose la nouvelle donne planétaire, y compris dans le Pacifique où la France, donc l'Europe, ont leur place.

Le nouvel ordre mondial et les menaces qui s'y attachent créent l'opportunité pour la Polynésie française de renforcer sa centralité dans le Pacifique sud. C'est ce que souhaite votre collectivité, c'est ce que souhaite le monde économique polynésien et c'est ce qu'espère aussi le Président de la République lorsqu'il déclare : « il s'agit d'ancrer la France dans les enjeux de cette région (...) ; il s'agit aussi de soutenir le développement économique régional qui profite à tous... ».

Le Chef de l'État a d'ailleurs annoncé sa venue, en 2019, pour présider un sommet « France-Océanie » ici, à Papeete.

Grâce à votre action personnelle, Monsieur le Président, cette place s'est déjà renforcée en 2016, car le forum du Pacifique n'est pas un symbole anodin ; en effet, l'admission de la Polynésie française comme membre à part entière établit deux choses importantes :

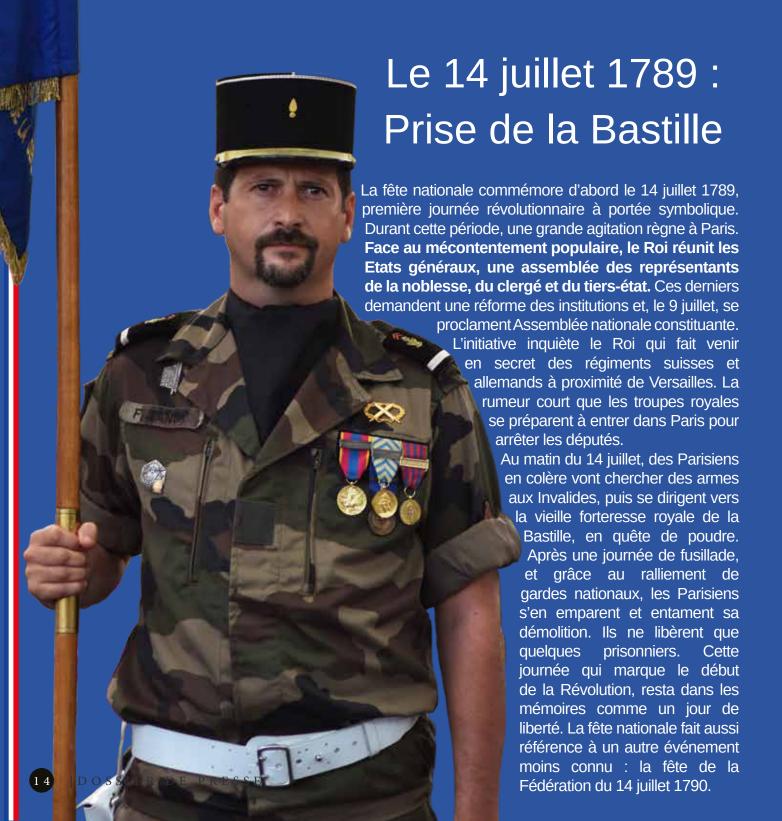
- d'une part, la reconnaissance, pour la Polynésie française, d'un large statut d'autonomie dont l'exercice est libre ;
- d'autre part, l'intérêt croissant de nos voisins régionaux pour une France garante de stabilité dans ce Pacifique sud qui est confronté à de fortes et nombreuses convoitises.

Pour parvenir à renforcer encore la Polynésie et donc la France, il faut faire preuve d'anticipation. Le 7 juillet, à Aix-en-Provence, le Premier Ministre disait : « le monde qui vient est un monde dangereux, pas seulement sur le mode des guerres économiques, c'est aussi un monde dangereux tout court ; et dans un monde dangereux tout court, il est préférable d'être stable sur ses appuis et préparé ».

En Polynésie, la France est désormais stable sur ses appuis et c'est avec vous qu'elle se prépare. Elle se prépare avec détermination et passion pour que, dans cette immense partie du monde, ses réussites soient d'abord celles des Polynésiens et, à travers eux, celles de la Nation toute entière. Vive la Polynésie française, vive la République, vive la France.

# Rappel historique la Fête Nationale du 14 juillet

Chaque année depuis 1880, la République fête la Nation au milieu du mois de juillet. Elle se construit sur le souvenir et la signification de deux événements révolutionnaires : la prise de la Bastille de 1789 et la fête de la Fédération de 1790.



### Le 14 juillet 1790 : Prise de la Bastille

Depuis l'été 1789, partout dans les provinces françaises, se sont créées des «fédérations» régionales de gardes nationaux. Une réaction à l'affaiblissement du pouvoir central. Afin de contrôler ce mouvement spontané, la Commune de Paris, sous l'impulsion de Lafayette, décide de fonder une grande Fédération nationale regroupant des représentants des fédérations locales et de les réunir à Paris le 14 juillet. La cérémonie est censée célébrer la prise de

la Bastille, mais aussi apporter un semblant d'ordre et d'unité dans un pays en crise. Le jour dit, 14 000 soldats fédérés arrivent à Paris et défilent sous la bannière de leur département, de la Bastille jusqu'au Champde-Mars.

Surune esplanade aménagée pour l'occasion, une grande messe est célébrée, à la suite de quoi le Roi Louis XVI jure de maintenir «la Constitution décidée par l'Assemblée nationale». Les 400 000 Parisiens présents ce jour-là acclament leur souverain : la monarchie n'est donc pas remise en cause. L'aspiration à l'union nationale triomphe et la cérémonie se transforme en grande fête populaire.

## 1880 : le 14 juillet devient fête nationale

Pendant près d'un siècle, la commémoration du 14 juillet est abandonnée. Elle réapparaît en 1880, sous la 3ème République. Le régime, pour se consolider, cherche à construire un nouvel imaginaire national, autour de symboles républicains. C'est ainsi que la Marseillaise devient hymne officiel et le 14 juillet fête nationale. Mais la proposition qui émane du député de la Seine, Benjamin Raspail, n'est pas accueillie unanimement par l'Assemblée. Certains députés mettent en cause la violence du 14 juillet 1789. Et c'est finalement autour du 14 juillet 1790 que se fait le consensus.

En 1880, pour la première fête nationale, la République fait les choses en grand. Un défilé militaire est organisé sur l'hippodrome de Longchamp devant 300 000 spectateurs, en présence du Président Jules Grévy. Ce défilé militaire, toujours en vigueur, s'inspire aussi du défilé des gardes fédérés de 1790. Aujourd'hui, le 14 juillet connaît toujours un grand succès en France métropolitaine ou en Outre-mer. A Paris, le traditionnel défilé



militaire sur les Champs-Elysées est un événement très attendu par la population. En Polynésie française, cet événement très populaire est célébré à Papeete et dans la plupart des communes des 5 archipels, sous le signe de la fraternité.



### Contact presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr + 689 40 46 85 30

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr

